

Image not found or type unknown



Preavis de location pour rsa activite

Par **cramnaep**, le **30/03/2014** à **15:32**

je suis divorcee avec 2 enfants en bas age je suis salarie et je touche le rsa activite je viens d
acquérir une maison individuelle signature le 27 mai 2014 au 28mars 2014 j ai envoyer une
lettre en recommandee a mon proprietaire avec accuse de reception pour un depart le 31 mai
2014 soit 2 mois de preavis mon proprietaire n est pas d accord il me dis 3 mois pourtant
selon l article 15 loi n 89_462 du 6 juillet 1989 j ai droit a un minimum de 1 mois merci d
avance